

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RODEREN  
SEANCE DU 15 MAI 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric SOENEN, 1<sup>er</sup> Adjoint pour le Maire empêché.

Date de la convocation :

**05 mai 2025**

Date d'affichage :

**07 mai 2025**

**Présents : Mmes et MM.**

Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF, Marc WILLEMAN, Lucile ZUSSY, Anatole FUCHS, Régis MAÎTRE, Anne-Marie TSCHIRAHRT, Fanny WEIGEL, Marion FUCHS, Stéphanie HALLER, Éric HUMBERT.

**Nombre de membres : 15**

**En exercice : 15**

**Nombre de présents : 12**

**Excusé(s) :**

Christophe KIPPELEN

Jocelyne SOURD

Jean-Sébastien INEICH

**Procuration(s) :**

Éric SOENEN

Béatrice TESTUD

|                      |
|----------------------|
| <b>ORDRE DU JOUR</b> |
|----------------------|

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.
2. Création d'un terrain multisports – Demande de subventions.

**Point n° 3 rajouté :**

3. Attribution du marché des travaux de reconstruction du pont rue de la Chapelle.
4. Contrat de location de débit de boissons.
5. Approbation de l'accord collectif local Prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation Prévoyance.
6. Divers

---

Monsieur Éric SOENEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs. Sur proposition du 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Éric HUMBERT est désigné(e), à l'unanimité, secrétaire de séance, assisté(e) de Mme Marielle GUEDES.

**Le Conseil Municipal s'est ensuite penché sur l'ordre du jour.**

**Demande d'autorisation d'ajout d'1 point à l'ordre du jour**

Éric SOENEN sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**Attribution du marché des travaux de reconstruction du Pont rue de la Chapelle en point n°3 après le point Création d'un terrain multisports.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.**

## **Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2025**

**Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité.**

## **Point N° 2**

### **DEL20250515\_001 Création d'un terrain multisports – Demande de subventions**

Anatole FUCHS, Conseiller Municipal délégué chargé des travaux, rappelle qu'il est inscrit au budget communal la rénovation du plateau sportif, situé près du terrain de football, chemin du Bodendorf.

Un premier projet consistait à réparer le revêtement macadam et le remplacement des structures datant des années 90. Proposition qui a été validée par le Conseil Municipal en date du 13 mars dernier.

Monsieur FUCHS propose que le conseil municipal se prononce sur un projet modifié.

Le projet est la création d'un terrain multisports sur une partie de l'actuel plateau sportif.

Actuellement ce terrain ne peut être utilisé du fait de sa vétusté. En effet les équipements sont désuets, le sol présente de larges fissures et des creux.

L'objectif est de pouvoir proposer un équipement de qualité et de proximité pour les écoles, les activités périscolaires, les associations et les habitants de la commune dans leur ensemble.

Ce projet est également une volonté du Conseil Municipal des Jeunes, car un tel lieu de rencontre pour les jeunes du village faisait cruellement défaut depuis un certain temps.

L'Agence Nationale du Sport (ANS) lance chaque année différents programmes de soutien auprès des collectivités, associations. Le volet « 5 000 équipements sportifs de proximité » soutient des projets favorisant l'accès au sport pour toutes et tous. Ce programme permettra à la commune d'acquérir une structure neuve pour proposer un équipement de proximité pour les écoles, le périscolaire, les associations et d'accompagner les jeunes afin d'améliorer le lien social et de favoriser la pratique sportive.

La structure comprend des équipements adaptés à la pratique du basket, du football, du handball, du tennis et du volleyball. Le plateau est accessible aux personnes à mobilité réduite. L'installation d'une table de ping-pong en béton complètera le projet.

Le terrain se situant à proximité immédiate du club de football et de la zone de loisirs équipée d'après de fitness trouvera toute son utilité. Les écoles, le périscolaire et les associations pourront utiliser le plateau à créneaux fixes avec l'établissement d'une convention.

Monsieur FUCHS a rencontré trois sociétés spécialisées et après une étude approfondie des différentes offres, une entreprise a su se démarquer en matière de sécurité, de solidité du matériel ainsi que de leur professionnalisme quant aux explications fournies. Il s'agit de la société AGORESPACE de Longueil-Annel dans le département de l'Oise. De nombreuses communes en Alsace ont fait appel à cette entreprise.

Le prix de la structure proposée est de 78 500 € HT.

Des subventions seront sollicitées auprès des instances suivantes :

- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) dans le cadre du Programme des Équipements Sportifs de Proximité (Plan 5 000 terrains de sport).

- Région Grand Est dans le cadre du dispositif « Cadre de vie et proximité ».
- La Caf.

Éric SOENEN, Adjoint aux finances, présente le plan de financement.

| Co-financeurs                                 | Montant HT         |
|-----------------------------------------------|--------------------|
| Fonds propres du porteur de projet - 24%      | 18 550,00 €        |
| Subvention ANS-SDJES - 60%                    | 47 100,00 €        |
| Région Grand Est Cadre de vie proximité – 10% | 7 850,00 €         |
| CAF 68 – 6%                                   | 5 000,00 €         |
|                                               |                    |
| <b>TOTAL (coût du projet)</b>                 | <b>78 500,00 €</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un terrain multisports au lieu-dit Bodenfeld ;
- Accepte le devis de la société AGORESPACE pour la réalisation du projet ;
- Sollicite les subventions pouvant être accordées auprès des différentes instances telles citées ci-dessus ;
- Approuve le projet de convention relative à l'utilisation et de l'animation du plateau multisports par les différentes structures ;
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.

### Point N° 3

#### **DEL20250515\_002 Attribution du marché des travaux de reconstruction du pont rue de la Chapelle**

Marc WILLEMAN, Adjoint en charge des travaux, rappelle les grandes lignes du projet de démolition et de reconstruction du pont rue de la Chapelle, le déroulement des opérations pour la préparation, le lancement de la consultation et le dépouillement des offres dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée. L'avis de consultation et le dossier ont été déposés le 1<sup>er</sup> avril 2025 sur le site de l'AMHR (Association des Maires du Haut-Rhin), ainsi qu'un avis de publication dans le journal l'Alsace. Les entreprises pouvaient candidater jusqu'au 02 mai midi.

Trois entreprises ont répondu :

Sociétés RICHERT de Guebwiller, ARKEDIA de Turckheim et SIRCO d'Erstein.

Toutes les entreprises ont fourni les documents administratifs et techniques demandés.

Ce jour, la commission de jugement des offres a étudié l'analyse financière et technique établie par Monsieur STEFFAN, Maître d'œuvre, selon les critères du règlement de consultation.

**Sur proposition de la commission de jugement des offres et selon les critères du règlement de consultation, le Conseil Municipal, en tenant compte des explications fournies, à l'unanimité, décide,**

- d'attribuer le marché des travaux de reconstruction du pont, rue de la Chapelle à l'entreprise ayant fait la meilleure offre, l'entreprise ARKEDIA 1 chemin Heilgass 68230 Turckheim.

- **d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.**

D'après le planning fixé par M. STEFFAN, le maître d'œuvre, les travaux débuteront lundi 11 août et se poursuivront jusqu'à fin octobre.

Une réunion d'information avec les riverains sera organisée le 29 juillet 2025, avant le démarrage du chantier.

Durant les travaux, la rue de la chapelle sera fermée à la circulation pour les véhicules et les piétons.

#### **Point N° 4**

##### **DEL20250515\_003 Contrat de location de débit de boissons.**

Éric SOENEN rappelle que la commune est propriétaire depuis le 03/02/2025 de la licence IV débit de boissons qui était attaché au café « Au Raison Vert ». Il informe le Conseil Municipal que M. Christophe LUTHRINGER a demandé à louer la licence IV débit de boissons, pour l'exploitation au Club House du Football Club 73 de Roderen et précise qu'il a suivi une formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition gratuitement, la licence IV débit de boissons, à M. LUTHRINGER Christophe.

Ce contrat de location de débit de boissons, d'une durée d'un an, se renouvèlera tacitement par période d'un an à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **émet un avis favorable à la demande de M. LUTHRINGER Christophe ;**
- **dit que la location de la licence débit de boissons catégorie IV sera contractée aux conditions discutées préalablement avec l'intéressé ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de location pour la licence IV débit de boissons, ainsi que tout document utile au règlement de ce dossier.**
- **dit que le contrat de location débit de boissons sera annexé à la présente délibération.**

#### **Point N° 5**

##### **DEL20250515\_004 Approbation de l'accord collectif local Prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation Prévoyance.**

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 13 mars 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et

des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68 ainsi que sur les agents.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil Municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

#### **Après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** le Code des assurances ;

**Vu** le Code de la mutualité ;

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

**Vu** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Vu** l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

**Vu** l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

**Vu** les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 13 mars 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

**Considérant** l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- décide de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du Comité Social Technique.

## POINT N° 6 DIVERS

### Demandes de travaux

| Déclarations Préalables – Permis de Construire |                  |                                              |                           |                                                                                        |                   |             |
|------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| Date de dépôt                                  | Dossier          | Pétitionnaire                                | Adresse du projet         | Objet                                                                                  | M <sup>2</sup>    | Date arrêté |
| 21/03/25                                       | DP 0682792500011 | M. LEMBLÉ<br>Jordan                          | 11, rue de<br>Rammersmatt | Pose d'une fenêtre de<br>toit et création d'une<br>chambre                             | 6 m <sup>2</sup>  | 07/04/2025  |
| 31/03/25                                       | PC 0682792500001 | M. TALARICO<br>Joseph                        | 10, rue du Moulin         | Construction d'un<br>garage                                                            | 43 m <sup>2</sup> | 07/04/2025  |
| 04/04/25                                       | DP 0682792500012 | Photo Ecologie<br>Kippelen Alain             | 14, route de Thann        | Pose de 7 panneaux<br>photovoltaïques                                                  |                   | 11/04/2025  |
| 08/04/25                                       | DP 0682792500013 | M. BLONDEL<br>Christian                      | 5, rue du Gigel           | Pose de 12 panneaux<br>photovoltaïques                                                 |                   | 11/04/2025  |
| 14/04/25                                       | DP 0682792500014 | Mme MARCOUX<br>Marie-Claire                  | 8a, rue des<br>Forgerons  | Mise en place d'un<br>abri de jardin                                                   | 10 m <sup>2</sup> | 24/04/2025  |
| 14/04/25                                       | DP 0682792500015 | M. EMOND Julien                              | 66, rue de<br>Rammersmatt | Création d'une<br>lucarne,<br>remplacement des<br>tuiles, démolition de 2<br>cheminées |                   |             |
| 16/04/25                                       | DP 0682792500016 | EDF Solutions<br>Solaires<br>STROZIK Laurent | 8, rue de<br>Rammersmatt  | Pose de 12 panneaux<br>photovoltaïques                                                 |                   | 24/04/2025  |
| 22/04/25                                       | DP 0682792500017 | STEPHAN<br>Emmanuel                          | 1, rue Haula              | Mise en place d'un<br>abri type carport                                                |                   | 30/04/2025  |



| 28/04/25                                  | DP 0682792500018   | CZERW Fanny                  | 6, rue des Forgerons  | Mise en place d'un abri de jardin                          | 11,25 m <sup>2</sup> | 05/05/2025 |
|-------------------------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------|----------------------|------------|
| 05/05/25                                  | DP 0682792500019   | TISSOT Edwige                | 2, rue de Rammersmatt | Pose d'une pergola bioclimatique                           | 16 m <sup>2</sup>    |            |
| 06/05/25                                  | DP 0682792500020   | FABIAN André                 | 10, route de Thann    | Pose de 21 panneaux photovoltaïques                        |                      | 15/05/2025 |
| <b>Déclarations d'intention d'aliéner</b> |                    |                              |                       |                                                            |                      |            |
| N° DIA                                    | Date de la demande | Vendeur                      | Adresse du bien       | Acquéreur                                                  | Décision             | Date       |
| 04/2025                                   | 25/03/2025         | M. BLUNTZER – Mme BRUNN      | 30 rue de Rammersmatt | M. SODER Olivier et Mme LIENHART Sarah                     | Renonciation         | 25/03/2025 |
| 05/2025                                   | 15/04/2025         | Mme et M. KIPPELEN Christian | 23, rue du Ruisseau   | M. VAN NIEUWENHOVE Machial et Mme SCHUPPISSER-KOCH Cécilia | Renonciation         | 15/04/2025 |
| 06/2025                                   | 02/05/2025         | M. PLUMÉ Jean-Marie          | 47, rue du Ruisseau   | M. BARTH Alexis                                            | Renonciation         | 02/05/2025 |

### **Travaux**

- Marc WILLEMANN signale que la CEA a programmé des travaux de revêtement sur la RD35 entre Roderen et Bourbach-le-Bas du 25 au 27 mai et le 10 juin. Une déviation sera mise en place via Guewenheim/Sentheim.
- Anatole FUCHS informe que « Rivières Haute Alsace » poursuivront les travaux de consolidation des berges du ruisseau, rue de Rammersmatt, entamés en 2023.
- Les arbres, le long de la voirie de la rue du Neuberg, devront être élagués. Leur hauteur causant des dégâts aux câbles électriques, ainsi que des coupures de courant chez les riverains. Les travaux seront effectués par ONF VEGETIS.
- La société STPI Routes procèdera début juin à la réparation des nids de poules de la chaussée.

### **Projet Photos anciennes**

Béatrice TESTUD rappelle le projet d'exposition de photos d'anciens bâtiments du village. Environ 20 photos illustrant des habitations de Roderen au fil du temps ont été choisies avec M. et Mme SPETZ André et seront exposées devant certaines maisons et le long du ruisseau.

### **Emplois d'été**

Béatrice TESTUD informe que cette année 8 jeunes ont postulé et ont été recrutés pour les emplois d'été et 4 périodes ont été définies.

### **Inauguration**

Éric SOENEN relate l'inauguration, jeudi 8 mai, d'une stèle en l'honneur des malgré-nous, qui a eu lieu à Schweighouse-Thann. Dans cette petite commune de 478 habitants, 33 jeunes ont été incorporés de force durant la seconde guerre mondiale. Cela rappelle que durant cette même période des jeunes villageois de Roderen ont également été incorporés de force. En leur mémoire une stèle a été érigée il y a quelques années, près du monument aux morts de notre village.

Rappel de la commémoration en hommage aux libérateurs le 1<sup>er</sup> RVY, dimanche 18 mai à Leimbach.

### **Écoles**

De nouveaux ordinateurs portables ont été achetés pour les écoles. Ils sont compatibles avec le système d'exploitation Windows 11.

### **Collectivité Européenne Alsace**

Éric SOENEN informe de la rencontre de M. Frédéric BIERRY Président de la CEA avec les Maires des cantons de Cernay et de Masevaux-Niederbrück, dans le cadre du Tour Alsace. M. BIERRY a notamment relaté les économies réalisées depuis la création de la collectivité et de la diminution des bénéficiaires du RSA depuis l'obligation d'être inscrit à France Travail permettant un meilleur suivi des allocataires. Il a également relaté qu'actuellement plus de 7 000 véhicules empruntent le barreau de Vieux-Thann alors que les études préalables prévoyaient 6 000 voitures.

### **CMJ**

Pour information les jeunes conseillers municipaux ont participé à la soirée Dorfhüss de la Maison du Village. Dans une bonne ambiance la soirée a été riche d'échange avec les plus anciens.

Une course sur le ruisseau avec la construction de bateaux/radeaux miniatures est en projet.

### **Marché producteurs**

Lucile ZUSSY informe de la bonne fréquentation du dernier marché des producteurs, vendredi 04 avril. Une belle météo, une buvette, des tartes flambées et de bonnes pâtisseries ont contribué à une excellente ambiance.

### **Association Foncière**

Une matinée de travaux, organisée le vendredi 24 avril par les membres du bureau a permis d'entretenir certains chemins.

### **Culture**

Anne-Marie TSCHRAHRT fait part de la nouvelle programmation culturelle de la CCTC qui souhaite proposer plus de projets pour les seniors.

### **Calendrier :**

Vendredi 16 mai : Soirée Dorfhüs, Association Maison du Village

Dimanche 15 juin : Tournois des vétérans, FCR 73

Samedi 28 juin : Kermesse des écoliers Bourbach-le-Bas, RoBas des Bois

Mardi 1<sup>er</sup> juillet : Nettoyage de l'Église, Paroisse de Roderen

Vendredi 4 juillet : Soirée feu de camp, Association Maison du Village

Samedi 05 juillet : Portes ouvertes et barbecue au Verger des Collines, Les Arboriculteurs

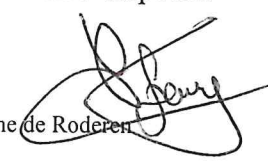
Samedi 12 juillet : Démonstration taille été, Les Arboriculteurs

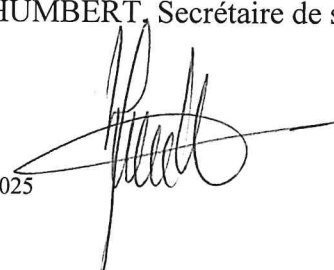
Dimanche 13 juillet : Bal tricolore, Amicale des Sapeurs-Pompiers

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.

Éric SOENEN, 1<sup>er</sup> Adjoint  
pour le Maire empêché

Éric HUMBERT, Secrétaire de séance,

  
Commune de Roderen

  
Conseil Municipal du 15 mai 2025

8/8

